



### Documents de rentrée et assurances :

Pensez à faire parvenir très rapidement à l'école les documents et matériels qui vous ont été demandés à la rentrée. Merci de vérifier la présence des indications **Responsabilité civile** et **Individuelle accident** sur l'attestation d'assurance avant de la faire parvenir à l'école. Sans ces mentions, elle vous sera retournée pour des précisions.

### Evaluations nationales :



Les élèves de CP, CE1 et CM1 passeront les évaluations nationales à partir du 11 septembre. Les enseignants vous communiqueront les résultats de votre enfant à ces évaluations avant les vacances d'automne.

### Réunions de rentrée des parents :



Les réunions de classes se dérouleront le **mardi 19 septembre à 18h30**. Une 1ère partie réunira toutes les familles puis chacun ira dans la classe de son enfant pour échanger avec l'enseignant. Vous pourrez changer de salle comme il vous conviendra si vous avez 2 enfants à l'école.

*Cocher une case.*

Je serai présent(e) à la réunion.

Je ne serai pas présent(e) à la réunion.

motif : .....

.....

### Activités Pédagogiques Complémentaires :

Les APC débuteront la semaine du lundi 25 septembre. Elles se dérouleront les lundis et mardis de 16h00 à 16h45 pour de petits groupes d'élèves et porteront sur des notions mal maîtrisées de l'année dernière. Le conseil des maîtres vous fera une proposition dans le cahier de liaison que vous complèterez et signerez.

## Coopérative scolaire :

Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir régler la cotisation à la coopérative scolaire qui s'élève à **6 € par enfant**.

### Quelques petites explications pour les nouveaux parents :

Notre coopérative est affiliée à l'OCCE « l'Office Central de la Coopération à l'École » : association laïque rattachée à l'Éducation Nationale. Elle propose des services aux écoles qui en sont membres, afin de leur permettre de mener des projets dans lesquels les enfants prendront une part active avec l'aide de leur enseignant(e). Cette affiliation est de plus obligatoire pour pouvoir gérer un compte d'école.

### Les cotisations que vous versez permettent de :

- financer une petite partie des projets inhérents à la vie coopérative de l'école, tels que : sorties, spectacles, cuisine, plantations, productions manuelles, bricolage, jeux, achat de petit matériel, etc...
- assurer les intervenants extérieurs bénévoles au cours de projets financés par la coopérative.
- régler les cotisations à l'OCCE. (2,26 €/élève l'année dernière)

Les enfants, tout au long de l'année, seront le plus possible partie prenante dans la gestion des projets.

**Veillez remettre la somme demandée, par chèque de préférence, à l'ordre de :**

**OCCE Coopérative scolaire de Montseveroux**  
**CCP 255045 F / Grenoble**

**dans une enveloppe portant le nom de l'enfant avant le 22 septembre.**

*(Ne faire qu'un seul chèque si vous avez plusieurs enfants, en remettant l'enveloppe à l'aîné.  
Merci de votre collaboration.)*



## Piscine :

Des séances de natation scolaire sont prévues cette année pour les élèves de GS, CP et CE. 10 sorties piscine se dérouleront au printemps. La première séance aura lieu le mardi 9 avril 2024, la dernière le 2 juillet 2024.

Nous aurons **obligatoirement besoin de 2 adultes** (parents, grands-parents...) **agréés** pour l'encadrement.

Si vous avez la possibilité de nous accompagner pour une ou plusieurs séances, et que vous souhaitez passer l'agrément **veuillez vous faire connaître auprès du directeur** qui vous donnera les documents nécessaires pour procéder à l'inscription à une des sessions de formation.

## - Formation à la piscine Aqualib' à La Côte St André

Dates possibles : les mardis

**26 septembre 2023**

**17 octobre 2023**

**28 novembre 2023**

**30 janvier 2024**

**26 mars 2024**

Horaires : de 17h00 à 18h00.

Cet agrément est valable 5 ans pour accompagner les élèves inscrits dans une école de l'Isère.



## Bibliothèque :

Les lundis après-midi, les élèves pourront emprunter un ou plusieurs livres (*pour les plus grands*) à la bibliothèque de l'école. Chaque élève devra avoir son sac de bibliothèque afin que le livre ne s'abîme pas dans le cartable (sac tout simple, en tissu (drap), de taille environ 25 x 33 pouvant contenir un grand album).

## Election des représentants des parents d'élèves :



Les élections se dérouleront le **vendredi 13 octobre 2023** par correspondance (postale ou dans le cartable de votre enfant). Le matériel de vote sera distribué dans les cartables 8 jours avant. Les 2 parents ou responsables légaux sont éligibles et électeurs.

La liste de candidature doit être déposée **avant le 29 septembre** (3 parents titulaires obligatoirement et 3 suppléants possibles).

Tirage au sort parmi la liste des électeurs s'il manque des candidats.

Veillez vous adresser au directeur afin de récupérer les documents nécessaires à la constitution d'une liste de candidats.

Signature